



SPANC - SATESE 37

TARIFS 2020

## Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

### Vérification du projet et de la réalisation des installations d'assainissement non collectif nouvelles et à réhabiliter

La participation de l'utilisateur relative au contrôle de conception, implantation et bonne exécution des ouvrages d'une seule installation s'élève à **396,00 €** pour l'exercice 2020 correspondant à **235,00 €** pour l'**avis sur le projet** et **161,00 €** pour l'**avis sur la réalisation**.

NB : Tarif dégressif si plusieurs dispositifs sur une ou plusieurs parcelle(s) cadastrale(s) contiguë(s) appartenant au même propriétaire ou une même indivision : réduction forfaitaire de 10 % par dispositif.

A l'issue de l'émission de chaque avis (avis sur le projet et avis sur la réalisation), le SPANC-SATESE 37 procédera au recouvrement du montant de la prestation selon le tarif en vigueur lors de la visite terrain.

Toute visite supplémentaire donnera lieu à une facturation supplémentaire de **74,00 €**.

Rappel : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le SPANC-SATESE 37 facture directement à l'utilisateur et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la prestation de contrôle donne lieu à 2 facturations (voir ci-dessus). Toute prestation réalisée donne lieu à un recouvrement, que le projet aboutisse ou non (Permis de construire refusé, projet abandonné, dispositif recouvert...).